

# Lo peindu dè Misèricoârdès : (patrois gruyérien)

Autor(en): **Bovet, P.**

Objekttyp: **Article**

Zeitschrift: **Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande**

Band (Jahr): **45 (1907)**

Heft 23

PDF erstellt am: **13.09.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-204286>

## **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

## **Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Le peuple pleurait en lui le chantre de la liberté, de la patrie et de la gloire. L'héritage qu'il laissait était ce recueil de chansons dont nous ne paraissons pas assez, aujourd'hui, apprécier la richesse. Certains en font fi, par une sorte de pernicieux dilettantisme pour des trésors énervants et souvent vains ».

Bénis ton sort. Par toi, la poésie  
A d'un grand peuple ému les derniers rangs.  
Le chant qui vole à l'oreille saisie  
Souffla tes vers même aux plus ignorants.  
Les orateurs parlent à qui sait lire :  
Toi, conspirant tout haut contre les rois,  
Tu mariais, pour amener les voix,  
Des airs de vieille aux accents de la lyre.  
Adieu, chansons ! etc.

**Un mal précieux.** — Un médecin est appelé en consultation par un gros financier qui se croit atteint d'une maladie du foie.

Le docteur ausculte, palpe son client.

— Je remarque, dit-il, une protubérance anormale dans la région du cœur; il faudra la réduire.

— C'est mon portefeuille, docteur, enlevez-en le moins possible.

**Une épreuve.** — Dans un bal, au beau milieu d'un quadrille très animé, un danseur sort presqu'automatiquement une tresse de sa poche.

— A qui la tresse ? fait-il.

Toutes les danseuses de porter aussitôt leur main à leur chevelure. Le monsieur était renseigné.

#### Le Festival à la Cathédrale.

C'est donc samedi et dimanche prochains qu'auront lieu, à la Cathédrale, les grands concerts du *Festival vaudois*, de Jaques-Dalcroze. Avec quel plaisir ne va-t-on pas entendre la *Marche vaudoise*, de l'acte de Moudon, d'allure si martiale, ainsi que la *Prière patriotique*, que tous les enfants de nos écoles ont apprise. Ce dernier morceau sera accompagné par l'orgue à la première strophe, par les orchestres à la deuxième et par l'orgue et les orchestres réunis à la dernière strophe. L'effet de cette gradation promet d'être superbe sous les voûtes sonores de notre vieil édifice.

Est-il nécessaire de rappeler les belles mélodies de l'acte de Lausanne, la chanson des *Vieux de mai*, celle du *Feuille* et du *Printemps*; puis dans les actes de Rolle et de l'Alpe les appels à la liberté qu'entrecourent les plus beaux de nos chants patriotiques ? Qui ne voudrait entendre encore une fois les entrées orchestrales des ballets

#### FEUILLETON DU CONTEUR VAUDOIS

9

### Vie mémorable et mort funeste de Messire Othon de Grandson.

(Histoire romanesque d'après une ancienne chronique du Pays-de-Vaud.)<sup>1</sup>

#### CHAPITRE VII (suite).

BIEN MAL ACQUIS NE PROFITE PAS

A peine a-t-il fait cinq ou six cents pas, qu'il se voit enveloppé; au même instant la bannière de Grandson est déployée; et Mielwil<sup>2</sup>, écuyer d'Othon, saisissant la bride de son cheval, lui dé-

<sup>1</sup> Nous avons respecté l'ancienne orthographe.

<sup>2</sup> Mielwil, ou Melwil, gentilhomme Ecossois, qui charmé des qualités héroïques de Grandson, quitta sa patrie pour s'attacher à la fortune de ce seigneur. Mielwil succéda à Archibald dans la confiance de son maître; et les rapports de son nom avec celui d'une ancienne famille de Grandson, peuvent faire conjecturer qu'elle descend de ce brave et fidèle écuyer.

des fleurettes, l'alerte marche du *Drapeau vaudois* et les accents empoignants de l'apothéose aboutissant à la mélodie sereine et puissante de notre *Cantique suisse* ?

Les concerts des 15 et 16 juin feront revivre à la foule les inoubliables journées de 1903, à Beaulieu.

#### Lo peindu de Misèricòardès.

(Patois gruyérien.)

**D**i maufftà, eind a tot dzoua zou zâ et n'eind arê adî. Ma on dzoua d'ora, les avocats l'est fant à passâo po fou; tandi que dein le villo temps la djustize ne manè râovet pâo avui les vouldés, les laôrés, les fetse-fû, les laôstos, les bregands et tota ha ripôpé des vau-reins; pè la mau que adon li avi dza prou de vaurenisse!

— Li fasi rein bon allao à la Chietta à tsavau d'on mandzo de remasse, kemein Catillon dizâ de Velavôlaô, se on ne voleit pâo îthre chuplyâo, ruthi, braotâo chu on tsiron dès fagots.

Ah! roudzei les ratès! fazeit pâo meillâou allâo robâo 'na sêse ou bou, ou bein lyettaô ôtyè que n'aveit pâo su s'ein sauvaô: dis fayès, dou bou, dou fre et autres légumes; pèce que se le gabelou lou posâovet dussu son grapin, irant adî prou sûre de faillei n'ein passâo ouna grise!

Ou dzoua d'ora la djustize et les leis sont kemeint dis teillès dèzoragnès: les pititès motsès sont pressès dou teimp que lès grossès paôssont à travè: lès gros laôvres fant tot parè.

Mao! credouble! n'îret pâo dainche que les affère allâovant dein le villo teimp.

Nouhès anhyans savant prou roungi les deits à hous que lès avant trud grands, et dis coups mè tyè lès deits... Li avi onco la tortura avui totès ses inveinhyons de bregandaôdzo: le croton, le fû, la rya, les peids, les botinès de fè, et bein dis autres dèmoris. Tot îret ein âtre po fère avouâo on pouro accusâo que n'îret pao zou lyettaô su le fait.

Ma le plie soveint le coupaôblio îret condanâo à îthre peindu court-et-net is fortsès. Portant, se ouna grahyâza le demandaôvet ein mariaôdzo, ou bein se oun aèmi voli allâo à sa pliaêse (cein qu'îret prou râo, dza adonc), stice îret dèlevraô; cein que n'impatsivèt pâo de veire kotyès yaôdzo on pouro peindu sè brinaô à l'ouvrâ ein atteindant que les corbès vinient le revouêdre.

A Furboua, les fortsès irant à Misèricòardès et dou teimps ein teimps on pouro maufftà qu'aveit fitchi mè tyè le naô dein les affères dis au-

clare qu'il est prisonnier, en lui demandant son épée.

« Ce n'est point ici le ravin de Cheires, dit alors Othon, en s'approchant la visière haute de son capif; c'est *au vû* et *au sù* de tout le monde, c'est de plein jour que Grandson, qui se venge en chevalier, va reprendre ce qu'on osa lui ravir ».

Et sans s'arrêter aux impuissantes fureurs de Gérard, il ordonne à Mielwil de le conduire sur l'heure à la tour d'Aubonne, en évitant toutefois Moudon.

A peine cet ordre est donné, qu'Othon s'éloigne avec la rapidité de l'éclair; il vole où la vengeance l'appelle.

On se figure le désespoir du sire d'Estavayer, contraint de céder à la force: il redouble, en voyant Grandson prêt à joindre Catherine, dont l'escorte fuyant en désordre, au seul nom du chevalier, jette *fleurs et rubans de nocés* pour se réfugier parmi des groupes de fâneurs, occupés à faire les foins dans la plaine.

La dame d'Estavayer venoit de mettre pied-à-terre, à l'ombre de quelques arbres, sous lesquels elle attendoit le retour de son époux, lorsqu'un cri de terreur qui fait retentir autour d'elle le nom de Grandson, cause la déroute de son escorte: elle demeure bientôt seule avec son père, ses femmes, et le peu de serviteurs que le Baron amène de Belp.

A la vue d'Othon, l'effroi, la douleur et l'indignation agitent Catherine au point qu'elle est prête à

très dzeins, fret forhyî d'allâo bailli à goutâo is corbès...

On yaôdzo on certain drôlo, à nom Gaôla-bon-teimps, que liaveit robaô on tro de lein (ma fant tot dre: avui onna vatsè ou bet) l'est zou condanâo à la potence de Misèricòardès. Allâovet tot djusto à la danthe de la coârda ein compaigne dou borriau et dis dzudzo quand reincontret son aèmi Taôdîet de paè Bifôd que li dit:

— Yô vaô-tho avui hou moncheus ?

— M'ein vé tantyè à Misèricòardès mohraô les fortsès à stous curiâs; li oudrè-tho por mè tè? car su tant malameint pressâo de travau; tè paoyèri bein.

— Oh tyè ouî, portiet pâo, gaillâo bein, que repond Taôdîet cein sè dotaô de rein.

— Stice vout allâo por mè avui vo: voli-vo conseinti, moncheu le dzudzo?

— Eh! bein *amen*, que rèpond le dzudzo, qu'aveit étudaèyî le latin.

Et Gaôla-bon teimps s'ein retoarnet à l'othau ein rizeint tandi que Taôdyet montaôvet le seindèi de Misèricòardès. Arrouvaô lé, li fant à montaô l'êchila, li paôssont 'na coarda ou cou et zoup... avaut!... Ma... crac... le lein trosset et nouhron pouro lulu tchi baô paf! et frèzet les boûs de ses schôrkès. Dè colère, se virat contre lès dzudzo et lou dit d'on ton de rèproudzo:

— Ora! vuityidès avui vouhès manèirès de fous et vouhès bâgra de lein puri, mes galochès sont frèzaôyès!...  
P. BOVER.

**Légitime curiosité.** — En tribunal on annonce la cause d'un inculpé qui a déjà subi cinq ou six condamnations.

— Monsieur le président, fait-il, je demande le renvoi à huitaine; mon avocat est malade.

— Mais vous avez été pris en flagrant délit, les mains dans le gousset du plaignant. Que pourrait donc votre avocat pour votre défense?

— Justement, monsieur le président, je serais curieux de l'entendre.

**Les noirs et la petite vérole.** — Comme mesures contre la propagation de la petite vérole — on en a fait tout récemment l'expérience dans le canton de Soleure — nous ne connaissons guère que la vaccination des bien-portants, l'isolement immédiat des malades et la désinfection des lieux et vêtements.

Certaines peuplades de l'Afrique ont un autre moyen. Quand un homme est atteint de la petite vérole, ils l'enferment dans sa cabane et mettent le feu à celle-ci.

s'évanouir entre les bras de son père. Ce spectacle étoit fait pour désarmer l'amant le plus irrité. Grandson s'arrête; il contemple pendant quelques instans cette beauté qui lui fût si chère: à mesure que les roses s'effacent sur ces joues charmantes, le ressentiment s'éteint dans son cœur, le reproche expire sur ces lèvres; et sa jalousie prend un caractère plus tendre. C'est avec une émotion que trahit le son de sa voix; c'est en s'efforçant de dérober à l'épouse de Gérard quelques larmes, que, l'abordant d'un air soumis et respectueux, Othon prononce ce peu de mots:

« Ne craignez rien, Madame... telle que puisse être l'injure dont le cœur de Grandson a été navré, il n'oubliera jamais ce qu'un chevalier doit à votre sexe... et jamais un vieillard n'aura à se plaindre qu'il ait abusé de sa faiblesse pour l'insulter. Mais... l'épouse de Gérard n'a plus de loix à me prescrire. Je vais conduire en lieu sûr des prisonniers que je dois au sort des armes; et Monsieur votre père aura le loisir de m'expliquer à Echallens, les raisons qu'il a pu avoir pour disposer en faveur d'un autre, de ce qu'il m'avoit promis de plein gré ».

Après ce discours, Othon aide sa captive à remonter à cheval; et le baron se contente de lui répondre que, pour lui rendre la liberté de disposer de sa fille, il n'a pas voulu le laisser manquer de motifs. Ensuite de ce peu de mots, de part et d'autre, on prend en silence la route de Payerne à Echallens.